

Motion 1526

visant à l'engagement de détenteurs de permis C dans la police genevoise

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:

- que, malgré l'effort fait en 2000 pour abaisser le nombre d'heures supplémentaires dans la police, le solde cumulé de ces heures supplémentaires s'élevait déjà à 284 773 heures à la fin de l'année 2002 ;
- que, au-delà de l'accroissement de la charge de travail, un réel problème de recrutement se pose actuellement dans la police ;
- que, malgré l'augmentation de la ligne budgétaire prévue pour l'engagement de personnel complémentaire dans la police, les postes supplémentaires n'ont pu être pourvus ;
- que Genève est une société multiculturelle et que l'engagement de personnes issues de communautés étrangères favoriserait le dialogue avec ces communautés et l'intégration des étrangers à la vie de la cité ;
- que la modification de la loi sur la police proposée par le Conseil d'Etat ne prévoit pas d'ouverture dans ce sens,

invite le Conseil d'Etat

à prévoir et faciliter l'engagement de détenteurs de permis C dans la police genevoise.